

**MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE MARDI 12 AOÛT 2025 À 19H00**



Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci; formant quorum.

Sont également présents, Olivier Goyet, directeur général et assistant-greffier, Stéphanie Séguin, directrice aux finances et trésorière, Bruno Tardif, directeur, développement territorial, Marie-Pier Parent, directrice technique et Olivia Nguony, conseillère aux communications, vie citoyenne.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À : 19H01**

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

**ORDRE DU JOUR**

**1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025
- 1.3 Correspondance du mois
- 1.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 08-332-25-02 amendant le règlement numéro 04-332-05 régissant la pose d'un compteur d'eau et la compensation s'y appliquant
- 1.5 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 08-442-25 décrétant une dépense d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) et un emprunt d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) pour la réalisation de travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier, réparti sur une période de 25 ans
- 1.6 Rémunération du personnel électoral
- 1.7 Contrat de travail du directeur général
- 1.8 Calendrier modifié des séances ordinaires du Conseil municipal
- 1.9 Changement du lieu de tenue des séances du Conseil municipal
- 1.10 Autorisation de signature - Entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2)
- 1.11 Autorisation - Appel d'offres pour des travaux d'interconnexion de la conduite d'aqueduc sur les rues Notre-Dame et Ricard
- 1.12 Dépôt de la liste des employés engagés par la direction générale

**2. TRÉSORERIE/FINANCES**

- 2.1 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement
- 2.2 Dépôt du rapport sur les autorisations de dépenses par la directrice aux finances et trésorière
- 2.3 Dépôt du rapport relatif aux taxes impayées en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*
- 2.4 Appropriation des soldes disponibles, affectation en réduction du solde de l'emprunt à financer - Émission du 2 octobre 2025

**3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- 3.1 Demande d'un P.I.I.A. - Aménagement d'une remise, 14 rue Pierre, lot 1 949 362, zone R-17
- 3.2 Demande de dérogation mineure - Implantation de la remise, 14 rue Pierre, lot 1 949 362, zone R-17

**4. VIE CITOYENNE**

- 4.1 Autorisation de passage sur le territoire « Défi vélo 300 km pour la vie »
- 4.2 Reconnaissance - Outremangeurs anonymes
- 4.3 Motion de remerciement - À la super équipe du camp de jour de Charlemagne

**5. VARIA**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-162**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par :** Sylvain Crevier  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu unanimement,**

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)**



**1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-163**  
**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025**

Considérant que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

Pour ce motif, il est :  
 Proposé par : Josée Paquette  
 Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé  
 Et résolu unanimement,

Que le Conseil municipal approuve le procès-verbal ci-dessus mentionné, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**1.3 Correspondance du mois**

L'assistant-greffier mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du 8 juillet 2025 a été acheminée aux membres du Conseil.

**1.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 08-332-25-02 amendant le règlement numéro 04-332-05 régissant la pose d'un compteur d'eau et la compensation s'y appliquant**

Monsieur le Conseiller, Serge Desjardins, donne avis par la présente qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 08-332-25-02 amendant le règlement numéro 04-332-05 régissant la pose d'un compteur d'eau et la compensation s'y appliquant*.

Monsieur le Conseiller, Serge Desjardins, présente et dépose le projet de *Règlement numéro 08-332-25-02 amendant le règlement numéro 04-332-05 régissant la pose d'un compteur d'eau et la compensation s'y appliquant*.

Ledit règlement a pour but d'apporter des modifications relatives à entre autres, les dispositions concernant l'installation et la conformité d'un compteur d'eau, la période pour la lecture des compteurs d'eau annuelle, les modalités en cas de bris d'un compteur et l'entretien de celui-ci, l'attribution de responsabilité pour l'application du règlement et les modalités quant au défaut d'un propriétaire de se conformer aux exigences concernant la lecture de son compteur d'eau.

Que dispense de lecture soit également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

**1.5 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 08-442-25 décrétant une dépense d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) et un emprunt d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) pour la réalisation de travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier, réparti sur une période de 25 ans**

Madame la Conseillère, Josée Paquette, donne avis par la présente qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 08-442-25 décrétant une dépense d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) et un emprunt d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) pour la réalisation de travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier, réparti sur une période de 25 ans*.

Madame la Conseillère, Josée Paquette, présente et dépose le projet de *Règlement numéro 08-442- décrétant une dépense d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) et un emprunt d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) pour la réalisation de travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier, réparti sur une période de 25 ans*.

Ledit règlement a pour but d'autoriser le financement des dépenses en immobilisations et un emprunt pour un montant d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) pour la réalisation de travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier. Cet emprunt, réparti sur un période de 25 ans, sera à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville.

Que dispense de lecture soit également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

**1.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-164**  
**Rémunération du personnel électoral**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la rémunération du personnel électoral pour les prochaines élections municipales.

Pour ce motif, il est :  
 Proposé par : Joe Falci  
 Appuyé par : Sylvain Crevier  
 Et résolu unanimement,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne adopte les tarifs de la rémunération du personnel électoral pour des élections municipales à Charlemagne, tels que détaillés au tableau joint à la résolution pour en faire partie intégrante.

Que les présents tarifs de rémunération soient en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution.

Que la présente résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 21-09-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**1.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-165**

**Contrat de travail du directeur général**

**Considérant** que Monsieur Olivier Goyet est en poste à titre de directeur général depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021;

**Considérant** que son contrat de travail prévoit la renégociation de celui-ci en septembre 2025.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Joe Falci

**Appuyé par :** Sylvain Crevier

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne autorise le maire Monsieur Normand Grenier ou en son absence, le/la maire/sse suppléant/e, à négocier et signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, le nouveau contrat de travail du directeur général, Monsieur Olivier Goyet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**1.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-166**

**Calendrier modifié des séances ordinaires du Conseil municipal**

**Considérant** la résolution numéro 25-03-065 relative à la date de la séance ordinaire du conseil pour le mois de novembre 2025;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la date de cette séance ordinaire en raison d'un conflit d'horaire.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Josée Paquette

**Appuyé par :** Sylvain Crevier

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne autorise la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal afin que la date de la séance ordinaire de novembre soit le lundi 17 novembre 2025.

Qu'un avis public de cette modification soit publié conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**1.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-167**

**Changement du lieu de tenue des séances du Conseil municipal**

**Considérant** les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale qui ont débuté;

**Considérant** la relocalisation temporaire de l'Hôtel de ville au 2 boulevard Céline-Dion;

**Considérant** l'article 318 de la *Loi sur les Cités et Villes (RLRQ., c. C-19)*.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Joe Falci

**Appuyé par :** Serge Desjardins

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne change le lieu où se tiendront les séances du Conseil à partir du mois de septembre, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2025 afin qu'elles soient à l'Hôtel de ville situé temporairement au 2 boulevard Céline-Dion à Charlemagne.



Qu'un avis public de cette modification soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**1.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-168**

**Autorisation de signature - Entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2)**

**Considérant** que selon l'Enquête sur les logements locatifs réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en décembre 2024, le taux d'inoccupation des logements locatifs de la province pour 2024 est de 1,8 %;

**Considérant** que certains ménages pourraient se retrouver sans logis en raison de la rareté de logements abordables;

**Considérant** qu'il y a lieu de soutenir financièrement les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logement;

**Considérant** qu'en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

**Considérant** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objectifs;

**Considérant** que, par le décret numéro 644-2023 du 29 mars 2023, modifié par les décrets numéros 751-2024 du 17 avril 2024 et 1700-2024 du 27 novembre 2024, la Société est autorisée à mettre en œuvre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (Programme);

**Considérant** que le volet 2 de ce Programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage sans logis ou qui le sera incessamment, habitant dans la Municipalité desservie, dans sa recherche d'un logement correspondant à ses besoins;

**Considérant** que la Société et la Ville souhaitent soutenir l'Office afin qu'il maintienne son appui auprès de ces ménages;

**Considérant** qu'en vertu du Programme, les parties doivent conclure une entente de financement.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Serge Desjardins

**Appuyé par :** Pauline Lavoie-Dubé

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne présente une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement et s'engage à respecter les conditions dudit programme en contrepartie de l'obtention de l'aide financière.

Que le maire, Monsieur Normand Grenier, ou le/la maire/sse suppléant/e soit autorisé à signer la demande d'aide financière et à fournir tous les documents et les renseignements requis à la Société d'habitation du Québec, à assurer le suivi de la demande et à signer l'entente de financement et tous autres documents en lien avec la demande.

Qu'une somme de 563 \$ provenant du fonds d'opération de la Ville soit versée à l'Office municipal d'habitation de la Rive Nord dans le cadre de la signature de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**1.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-169**

**Autorisation - Appel d'offres pour des travaux d'interconnexion de la conduite d'aqueduc sur les rues Notre-Dame et Ricard**

**Considérant** que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne veut connecter son réseau d'alimentation d'eau potable avec celui de la Ville de Repentigny afin de créer une redondance au niveau de l'amenée d'eau entre les deux villes.

**Pour ce motif, il est :**

**Proposé par :** Josée Paquette

**Appuyé par :** Sylvain Crevier

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne autorise la directrice générale adjointe et greffière, Madame Virginie Riopelle, à demander des soumissions publiques pour la réalisation de travaux d'interconnexion de la conduite d'aqueduc sur les rues Notre-Dame et Ricard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

1.12 **Dépôt de la liste des employés engagés par la direction générale**

Conformément à l'article 28 du *Règlement numéro 06-433-24 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire*, Monsieur Olivier Goyet, dépose la liste des employés engagés depuis la dernière séance du conseil.

2. TRÉSORERIE/FINANCES

2.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-170**

**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement**

Considérant la recommandation favorable de la Commission administrative.

Pour ce motif, il est :

Proposé par : Joe Falci  
Appuyé par : Lucie Gaudreault  
Et résolu unanimement,

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 12 août 2025 :

Liste des comptes à payer totalisant la somme:	1 076 588.18 \$
Registre des chèques émis ou payés totalisant la somme de:	1 007 684.38 \$
<u>Total:</u>	2 084 272.56 \$

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de:	265 569.76 \$
<b>pour un grand total de:</b>	<b>2 349 842.32 \$</b>

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

Que la directrice aux finances et trésorière soit autorisée à effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

2.2 **Dépôt du rapport sur les autorisations de dépenses par la directrice aux finances et trésorière**

Le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne prend acte du dépôt, par Madame Stéphanie Séguin, directrice aux finances et trésorière, du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé en date du 4 août 2025, le tout en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*.

2.3 **Dépôt du rapport relatif aux taxes impayées en vertu de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes**

Le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne prend acte du dépôt, par Madame Stéphanie Séguin, directrice aux finances et trésorière, de l'état qu'elle a dressé des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 4 août 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*.

2.4 **RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-171**

**Appropriation des soldes disponibles, affectation en réduction du solde de l'emprunt à financer - Émission du 2 octobre 2025**

Considérant que la Ville de Charlemagne procèdera au refinancement de divers règlements d'emprunt le 9 septembre prochain;

Considérant qu'un desdits règlements à refinancer a un solde disponible réservé pour le service de la dette;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ., c. D-7)*, l'excédent de financement qui peut subsister lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt peut être affecté à la réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

Considérant que cette appropriation en réduction du solde de la dette à refinancer doit faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal.

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Joe Falci  
Appuyé par : Lucie Gaudreault  
Et résolu unanimement,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



D'autoriser l'appropriation du solde disponible du règlement d'emprunt fermé en réduction du solde de l'emprunt à financer selon le tableau suivant :

Émission du 2 octobre 2025 :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Solde disponible</u>
02-406-19	39 617. 00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

### 3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### 3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-172

##### Demande d'un P.I.I.A. - Aménagement d'une remise, 14 rue Pierre, lot 1 949 362, zone R-17

**Considérant** qu'une demande à l'effet d'accepter l'aménagement d'une remise, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

**Considérant** que cette demande est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15*;

**Considérant** que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, lors de la réunion tenue le 9 juillet 2025, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Considérant** la recommandation numéro 2025-R-32 du CCU, favorable à la demande;

**Considérant** les dispositions applicables du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, notamment les dispositions spécifiques à la zone R-17;

**Considérant** que ce projet fait l'objet d'une demande de dérogation mineure.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Lucie Gaudreault

**Appuyé par :** Sylvain Crevier

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à l'aménagement d'une remise, tel que présenté par la requérante, situé sur le lot 1 949 362.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

#### 3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-173

##### Demande de dérogation mineure - Implantation de la remise, 14 rue Pierre, lot 1 949 362, zone R-17

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une remise à l'intérieur des cours avant secondaire et avant, à une distance de 1 mètre de l'emprise de la rue Benoit-Sauvageau. L'article 79 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit qu'un bâtiment accessoire (remise) doit respecter une marge d'implantation minimale de 3 mètres de l'emprise de la rue.

**Considérant** qu'un avis public a été publié le 24 juillet 2025, selon la loi;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de la rencontre tenue le 9 juillet 2025, a recommandé d'accorder la demande de dérogation mineure, par la recommandation 2025-R-35;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que l'application de l'article 79 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur.

**Considérant** qu'après avoir permis à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par :** Lucie Gaudreault

**Appuyé par :** Sylvain Crevier

**Et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne accorde une dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une remise à l'intérieur des cours avant secondaire et avant, à une distance de 1 mètre de l'emprise de la rue Benoit-Sauvageau, situé sur le lot 1 949 362.

Que tel que prescrit à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ., c. A-19.1), dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation, l'aménagement la remise devra respecter la condition suivante :

- Un écran visuel (végétal et/ou une clôture) devra être maintenu en permanence, afin de dissimuler la remise de la rue Benoit-Sauvageau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

#### 4. VIE CITOYENNE

##### 4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-174

##### Autorisation de passage sur le territoire « Défi vélo 300 km pour la vie »

**Considérant** la tenue de la 18<sup>e</sup> édition du « Défi vélo 300 km pour la vie », une activité organisée par la Fondation Cité de la Santé afin d'amasser des fonds pour le programme de cancérologie;

**Considérant** que le parcours établi prévoit un passage dans la Ville de Charlemagne le samedi 6 septembre 2025, par le chemin des Quarante-Arpents et la rue de la Presqu'île et un passage le dimanche 7 septembre 2025, par les rues Notre-Dame, Sacré-Cœur et Émile-Despins ;

**Considérant** que les personnes responsables ont fait une demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Charlemagne en collaboration avec le service de sécurité publique et le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne autorise les passages sur le territoire de la Ville de Charlemagne du « Défi vélo 300 km pour la vie », selon la demande datée du 15 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

##### 4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-175

##### Reconnaissance - Outremangeurs anonymes

**Considérant** que l'association des Outremangeurs anonymes a présenté une demande de reconnaissance conforme;

**Considérant** que la ville adhère à la mission de l'association qui vise à aider et soutenir les femmes et les hommes à se rétablir de la compulsions alimentaire;

**Considérant** que l'association dessert la population de Charlemagne.

**Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne procède à la reconnaissance de l'association OA (Outremangeurs anonymes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

##### 4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-176

##### Motion de remerciement - À la super équipe du camp de jour de Charlemagne

**Considérant** que le camp de jour de la Ville de Charlemagne constitue un service essentiel pour de nombreuses familles pendant la période estivale;

**Considérant** que la qualité de ce service repose grandement sur l'implication, l'enthousiasme et le professionnalisme des jeunes animateur(ice)s qui composent ce qu'on appelle fièrement, la super équipe;

**Considérant** que ces jeunes démontrent chaque jour un engagement remarquable envers les enfants, en leur offrant un environnement sécuritaire, stimulant et rempli de rires;

**Considérant** que leur énergie contagieuse, leur créativité débordante et leur patience à toute épreuve méritent d'être soulignées publiquement.

**Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement,**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



AOÛT 2025

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne remercie chaleureusement les jeunes hommes et jeunes femmes de la super équipe du camp de jour pour leur contribution exceptionnelle au bien-être des enfants et à la vitalité de notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

**5. VARIA**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19h16 et s'est terminée à 19h33.

**7. RÉSOLUTION NUMÉRO 25-08-177  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par : Josée Paquette  
Appuyé par : Serge Desjardins  
Et résolu unanimement,**

Que la présente séance soit levée à 19h33, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS(ES)

---

Normand Grenier  
Maire

---

Olivier Goyet  
Directeur général et assistant-greffier

Je, Normand Grenier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*.